



SAGE des deux Morin
 Maison des services publics
 6 rue Ernest Delbet
 77320 LA FERTE GAUCHER
sage2morin@orange.fr
 Tél : 01 64 03 06 22/Fax : 01 64 20 21 60

Compte rendu de la commission « assainissement » du 13/02/2008

Le mercredi treize février deux milles huit à quatorze heures, la commission « assainissement » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la mairie de Soizy aux Bois, sous la direction du président de commission, M. Jean-Georges DENIZOT.

Date de la convocation : 1er février 2008

Membre de la commission « Assainissement »	Présents	Excusés	Absents
M. DENIZOT Jean-Georges , Vice Président du SAGE, Président de la commission « assainissement », Maire de St Cyr sur Morin	X		
Mme DE BELLEFON Monique , Représentante de la Direction Régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne	X		
Mme ROUSSEAU Cécile , Représentante de la MISE de Seine et Marne	X		
Mmes LLORET Christine et DESSEAUX July , Représentantes de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne	X		
Mme PINON Marie-Pierre , Représentante de la Fédération de Pêche de Seine et Marne	X		
Mme DAVRON Christelle , Représentante de la Communauté de Communes de la Région de Vertus	X		
Mme LICKEL Marie Françoise Représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Vallées de Marne	X		
M. SERENO Julien et M. LAVOIR FABIEN , Représentants de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie Direction Rivière Ile de France	X		
M. CHOPIN Franck , Représentant du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne	X		
Melle GIRARD Aline , Animatrice du SAGE des deux Morin.	X		
Mme ESCUYER Elisabeth , Représentante de l'association Seine et Marnaise pour la sauvegarde de la nature		X	
Mme DERIVIERE Emilie , Représentante de la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France		X	
Mme SIROT DEVINEAU Anne-Françoise , Représentante du Conseil Régional d'Ile de France		X	
M. TELLIER Michel , Maire de Soizy aux bois		X	
M. BAHERS , Représentant du SATESE de Seine et Marne		X	
M. PINON GUERIN et M. CHARPENTIER Maximin , Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Marne		X	
M. BARNAY Olivier , Représentant de la Chambre d'Agriculture de Seine et Marne			X
Personnes invitées	Présents	Excusés	Absents
Mme BELDENT Jeannine , Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois		X	
M. PERROT Pascal , Président de la Communauté de Communes de la Région de Vertus		X	
M. JARDEL Pierre-Yves , Président de la Communauté de Communes de la Brie des Etangs			X
M. DOUCET Bernard , Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise			X

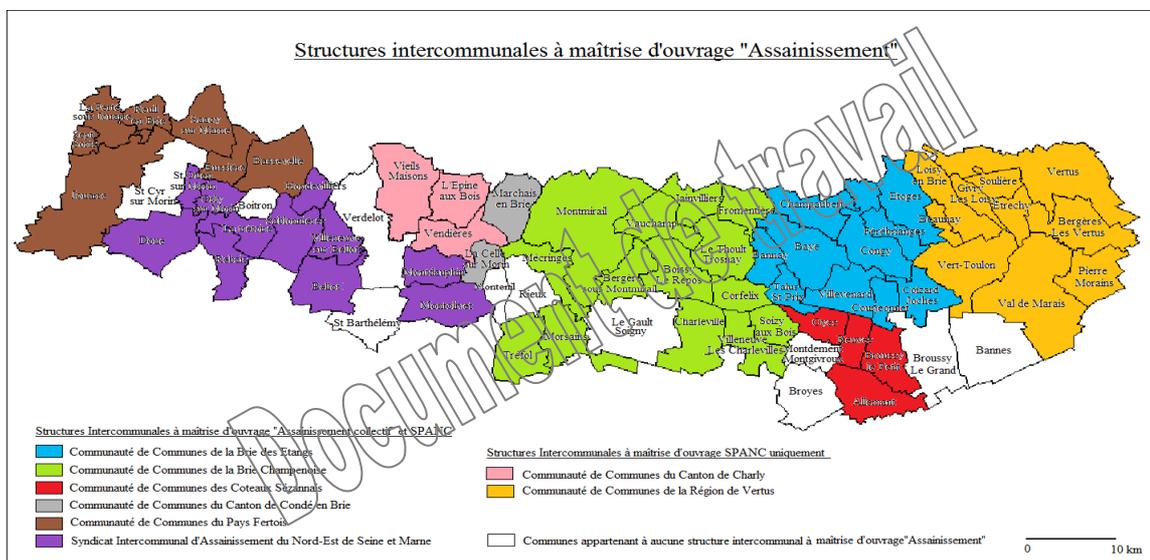
Ordre du jour :

1. Présentation des premières données recueillies sur le bassin versants du Petit Morin
2. Mise en place du questionnaire assainissement à destination des communes et syndicat intercommunaux
3. Remarques diverses

1. Présentation des premières données recueillies sur le bassin versant du Petit Morin

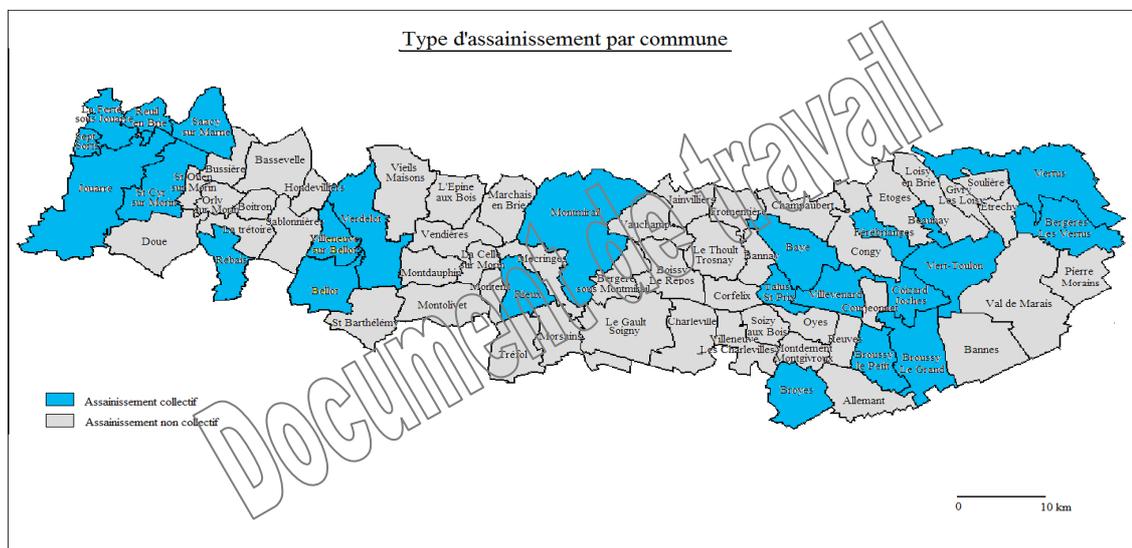
Sur le bassin versants du Petit Morin, on compte huit structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage assainissement. Il s'agit des Communautés de Communes de la Région de Vertus, de la Brie des Etangs, de la Brie Champenoise, des Coteaux Sézannais, du Pays Fertois, du Canton de Condé en Brie et du Canton de Charly et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord Est Seine et Marne (SIANE). 11 communes de ce bassin versant, n'appartiennent à aucune structure intercommunale.

Mise à part les Communautés de Communes du Canton de Charly et de la Région de Vertus qui possèdent seulement la compétence « SPANC », toutes les autres intercommunalités possèdent à la fois la compétence « assainissement collectif » et « SPANC ».



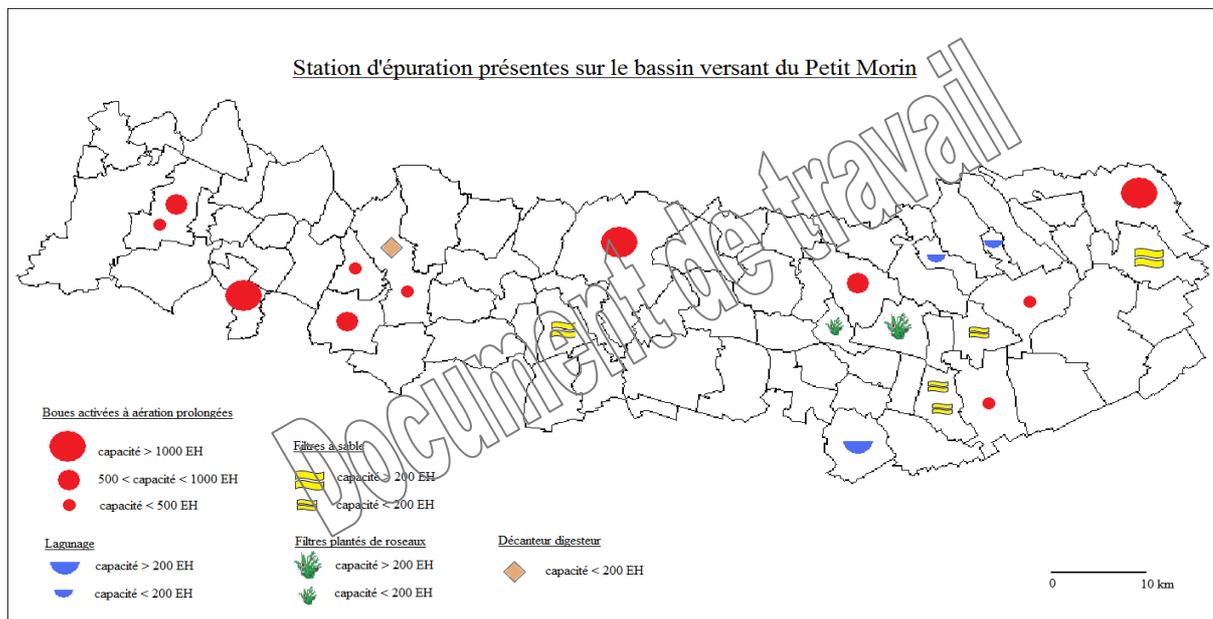
Carte des structures intercommunales à maîtrise d'ouvrage assainissement

La majorité des communes du bassin versant du Petit Morin est assainie de manière autonome. Seul 24 communes sur 72 possèdent un assainissement collectif. Pour ces dernières, il s'est posé la question de savoir comment représenter la part de l'assainissement individuel (par nombre d'habitants ou par pourcentage de population).



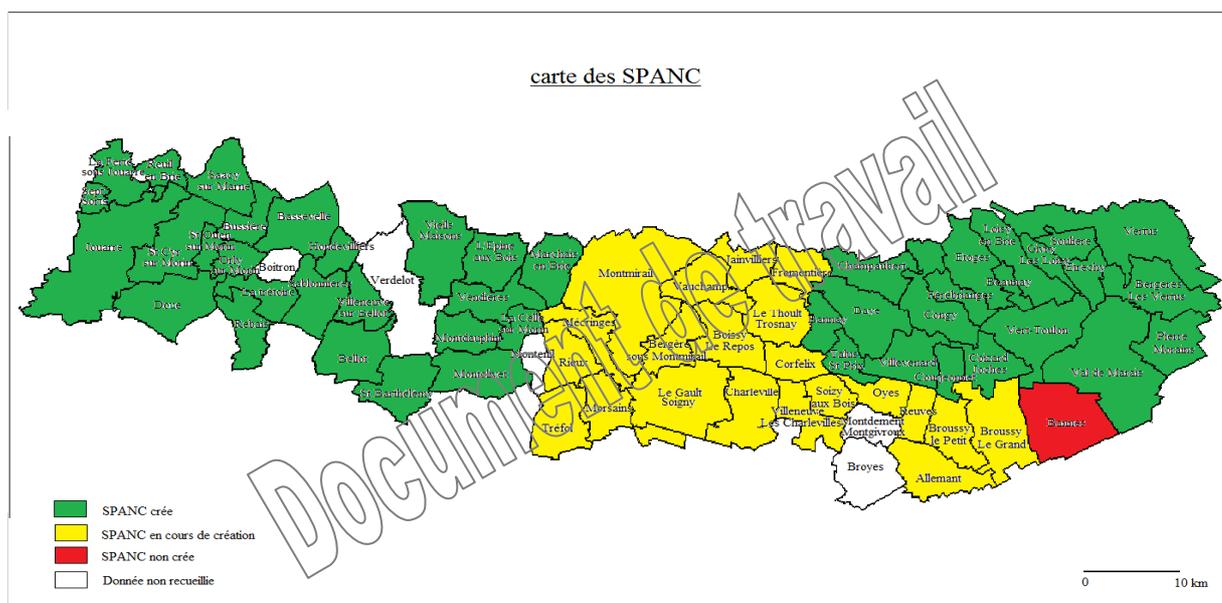
Carte du type d'assainissement prédominant par communes

La carte suivante renseigne sur le type et la capacité des stations d'épuration. Il est à noter qu'il manque les données de la Communauté de Communes du Pays Fertois. Il a été fait remarquer qu'il faudrait faire figurer les stations qui ne rejettent par leurs eaux traitées dans le bassin versant du Petit Morin par un symbole différent. Il faudrait également que les classes de valeurs coïncident avec celle de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines.



Carte des stations d'épuration du bassin versant du Petit Morin

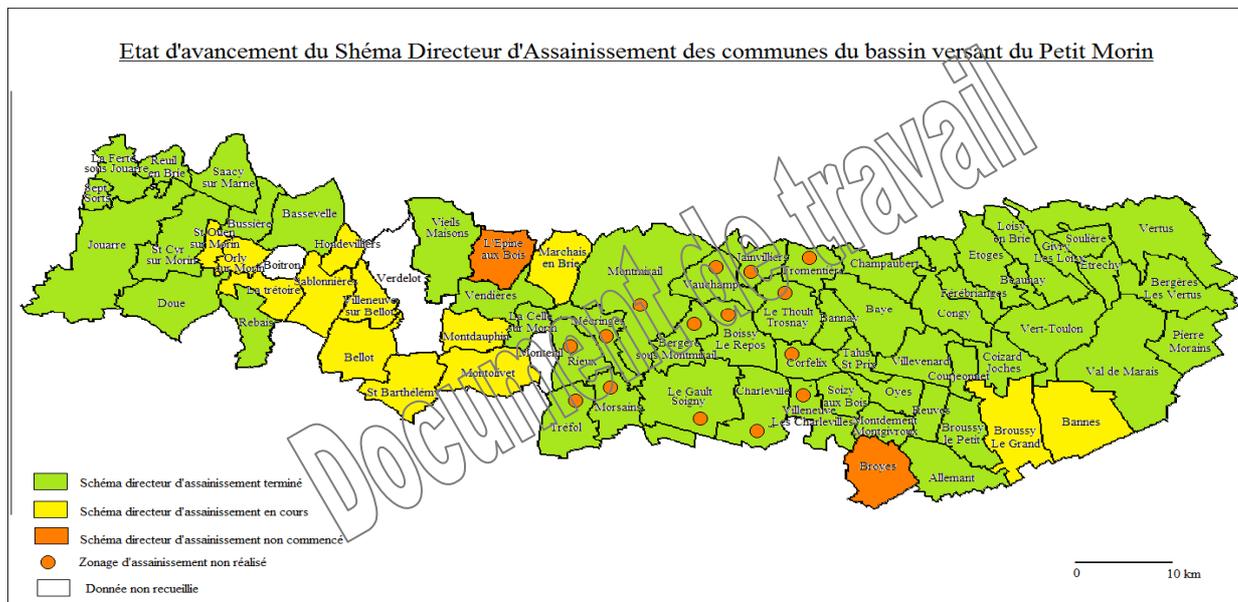
Sur le bassin du Petit Morin, la quasi-totalité des communes possède un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) actif. Seul les SPANC des Communautés de Communes de la Brie Champenoise et des Coteaux Sézannais sont en cours de création. Il faut cependant noter que le contrôle des dispositifs neufs et des installations existantes lors de vente par ces deux collectivités est déjà effectué. Une seule commune ne possède pas de SPANC.



Carte de l'état d'avancement des SPANC

Sur le bassin versant du Petit Morin, deux communes n'ont à ce jour pas commencé leur schéma directeur d'assainissement (SDA). A l'exception de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, l'ensemble des communes ayant approuvé leur schéma d'assainissement ont également défini leur zonage d'assainissement. Il a été noté qu'il serait bon de faire une carte représentant les conclusions du SDA.

Etat d'avancement du Schéma Directeur d'Assainissement des communes du bassin versant du Petit Morin



Carte de l'état d'avancement des Schémas Directeurs d'Assainissement

2. Mise en place du questionnaire assainissement à destination des communes et syndicat intercommunaux

Le questionnaire suivant sera envoyé aux Communes et groupements intercommunaux ayant la compétence assainissement afin de recueillir les informations nécessaire à l'Etat des lieux.

I / INFORMATIONS GENERALES

Nom de la commune :

Existe-t-il un diagnostic ou un schéma d'assainissement ?

- Non
- En cours
- Oui. Quelle est la date de validation de ce diagnostic ou de ce schéma ?
- Dans le cas ou le diagnostic est daté de plus de 10 ans, a-t-il été réactualisé ?

Existe-t-il un zonage assainissement sur la commune:

- Non
- Oui
- En cours

Existe-t-il un zonage d'eaux pluviales sur la commune :

- Non
- Oui
- En cours

Quelles sont les conclusions du diagnostic ou du schéma d'assainissement :

- la totalité de la commune sera assainie collectivement
- le bourg sera assaini collectivement et les hameaux posséderont un assainissement autonome
- la totalité de la commune sera assainie de manière autonome
- Autre :

Y a-t-il eu des travaux réalisés suite aux conclusions du schéma d'assainissement ?

Si oui. Lesquels ?

.....

Quels sont les travaux prévus suite aux conclusions du schéma d'assainissement ?

.....
.....

Y a-t-il des industries, artisans ou viticulteurs qui réalisent un prétraitement de leurs effluents avant rejet éventuel dans le réseau public d'assainissement ?

Non

Oui. Lesquels ?.....

.....
.....

Y a-t-il des épandages de boues d'épuration sur la commune?

Non

Oui. Superficie épandue ?.....

Origine de ses boues ?

II / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La commune a t-elle cédé la compétence « assainissement non collectif » à une intercommunalité ?

Non

Oui. Nom de l'intercommunalité :.....

Quel est le mode d'exploitation du système d'assainissement non collectif?

Régie (communauté de communes, syndicat d'assainissement ...)

Prestataire de services

Fermier : Véolia

SAUR

Lyonnaise des Eaux

Autre :.....

Existe-t-il un règlement d'assainissement non collectif établi par la structure ayant la compétence « assainissement non collectif » :

Non

Oui.

Nombre de logement possédant un assainissement non collectif ?

Un SPANC (Service Public d'Assainissement non collectif) a-t-il été mis en place ?

Non

Oui Quel est sa date de création ?

Ce SPANC est-il : Communal

Intercommunal

Quel est le rôle de ce SPANC ?

Contrôle technique des dispositifs neufs

Diagnostic des dispositifs existants

Entretien des dispositifs

Réhabilitation des dispositifs

Le diagnostic des dispositifs existants a-t-il débuté ?

Non

Oui. Quel est son état d'avancement ?

Y a-t-il des logements sans système d'assainissement ?

Non

Oui. Combien ?

Y a-t-il des projets ou aménagements en cours à propos de l'assainissement non collectif ?

.....

.....

.....

III / ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune a t-elle cédé la compétence « assainissement collectif » à une intercommunalité ?

Non

Oui. Nom de l'intercommunalité :

Quel est le mode d'exploitation du système d'assainissement collectif?

Régie (communauté de communes, syndicat d'assainissement ...)

Prestataire de services

Fermier : Véolia

SAUR

Lyonnaise des Eaux

Autre :

Existe-t-il un règlement d'assainissement collectif établi par la structure ayant la compétence « assainissement collectif »:

Non

Oui.

Réseau d'assainissement collectif

Combien de logements sont raccordés sur le réseau ?

Quelle est la longueur du réseau ?mètres

Le réseau est-il Séparatif

Unitaire

Mixte.% du réseau séparatif

.....% du réseau unitaire

Système d'épuration

Combien de systèmes d'épuration collectifs sont présents sur la commune ?

De quelles communes la station d'épuration traite t-elle les eaux usées ?

Quelle est la date de création de la station ?.....

Quelle est la capacité des ouvrages ?EH (équivalent habitant)

Quelle est la capacité de dépollution de la station en DBO5 (en Kg DBO5/j) ?.....

Quelle est la capacité hydraulique de la station (en m³/j) ?.....

Quelle est le débit moyen de la station par temps sec (m³/h ou en m³/j) ?.....

par temps de pluie (m³/h ou en m³/j) ?.....

Un bilan annuel de fonctionnement de la station est-il réalisé ?.....

Quel est le type de traitement mis en place ?

Boue activée à aération prolongée

Lagunage

Filtre à sable planté de roseaux

Lit bactérien

Décanteur digesteur

Autre :

Existe-t-il un traitement de finition (traitement tertiaire)?

Non

Oui. De quel type ?

Lagunage

Filtre à sable planté de roseaux

Lit bactérien

Autre :

La station d'épuration accepte t-elle des boues issues des systèmes d'assainissement non collectif (fosse septique) ?

Non

Oui

Combien y a-t-il de déversoirs d'orage ?

Existe-t-il un système de surveillance automatique des ouvrages ?

Oui

Non. Dans ce cas, un contrôle des ouvrages a-t-il été mis en place ?

Non

Oui. A quelle fréquence ?

Y a-t-il des industries qui rejettent leurs eaux de process dans le réseau public d'assainissement ?

Non

Oui.

Nom de l'industrie	Type de pollution (organique, métaux, hydrocarbures, chlore...)	Volumes rejetés (en m ³ /an)
1.		
2.		
3.		
4.		

Y a-t-il des conventions de raccordement passées avec les industriels ou les viticulteurs ?

Qualité des rejets

Dans quel cours d'eau se font les rejets ?

Des mesures de qualité des rejets sont-elles réalisées ?

Non

Oui. A quelle fréquence ?

Par qui ?

Existe-t-il un arrêté préfectoral concernant les rejets ?

Non

Oui. Date de l'arrêté ?

Date de fin de validité de l'arrêté ?

Boues d'épuration

Quels types de traitement les boues subissent-elles ?

Stabilisation Aération prolongée
 Digesteur anaérobie
 Autre :

Déshydratation Table d'égouttage
 Épaississeur statique
 Autre :

Concentration Lit de séchage
 Filtres à bande
 Centrifugeuse
 Autre :

Conditionnement Chaux
 Fumier de champignon
 Compostage
 Autre :

Quelle est la texture des boues ? Solide
 Liquide

Quelle est la production annuelle de boues (en t/an ou m³/an) ?

Où les boues sont-elles stockées ?

Hangar

Silo

Aire couverte (sous une bâche)

Aire non couverte

Autre :

Quelle est la capacité de stockage de ces ouvrages ?

Quel est le devenir des boues conformes et leur proportion par type de filière ?

- Épandage agricole..... %
- Compostage..... %
- Acheminement vers la station depour être traitées puis
épandues..... %
- Enfouissement %
- Autre : %

Dans le cas d'un épandage agricole, y a-t-il un plan d'épandage ?.....

Quelle est la destination géographique de ces boues ?.....

Existe-t-il des autorisations administratives concernant les boues issues de cette station ?

- Non
- Oui. Date de l'arrêté ?

Quel est le devenir des boues non conformes ?

- Décharge
- Centre d'enfouissement
- Autre :

Quel est le devenir des sous produits d'assainissement (sables, huiles..) ?.....

Dysfonctionnements et améliorations

Quels sont les dysfonctionnements observés sur le réseau et au niveau du système d'épuration (par temps sec et par temps de pluie) ?

.....
.....
.....

Y a-t-il des projets d'amélioration ou d'extension du réseau ou de la station d'épuration ?

.....
.....

IV / ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Existe-t-il un traitement particulier pour les eaux pluviales ?

- Non
- Oui. De quel type ?
- Où est -il localisé ?
- Quel est le volume d'eau traité ?.....

Combien y a-t-il de bassins tampon sur le réseau?

Combien y a-t-il de bassins tampon à l'entrée de la station ?

3. Remarques diverses

Le SATESE de Seine et Marne possède de nombreuses informations concernant l'assainissement industriel, ainsi que des fiches sur les conclusions des schémas d'assainissement.

La MISE 77 et le SATESE 77 ont mis au point une méthode pour classer les stations d'épuration en 4 catégories.

La MISE 77 possède une copie de nombreux schémas d'assainissement consultable dans leurs locaux.

L'Agence de l'eau a étudié l'impact des communes possédant un assainissement non collectif sur le milieu naturel.

Il a été fait remarquer qu'il ne faudrait pas trop tarder à mettre en place les commissions inondations et milieux naturels afin de ne pas prendre trop de retard, ou à défaut commencé à recueillir des informations.

La prochaine commission « assainissement » a été fixée au jeudi 15 mai à 14H. Le lieu de la réunion sera défini ultérieurement.